1494.

DECRET DE LA CONVENTION *NATIONALE*,

Du 9 Octobre 1792, l'an 1er. de la République Française.

Nomination de *Dominique Garat*, jeune, au Miniſtere de la Juſtice.

1494.
Cu ovn-size FRC 10426 no. 1

Un ſecrétaire a fait l'appel nominal pour l'élection du miniſtre de la juſtice ; il s'eſt trouvé trois cent quarante-quatre votans ; & *Dominique Garat*, jeune, ayant réuni deux cent onze ſuffrages, il a été proclamé par le préſident, miniſtre de la juſtice.

Au nom de la Nation, le conſeil exécutif proviſoire mande & ordonne à tous les corps adminiſtratifs & tribunaux que les préſentes ils faſſent conſigner dans leurs regiſtres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & reſſorts reſpectifs & exécuter comme loi. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes auxquelles nous avons fait appoſer le ſceau de l'État. A Paris, le onzieme jour du mois d'octobre mil ſept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République Française. *Signé* Lebrun. *Contreſigné* Danton. Et ſcellées du ſceau de l'État.

LES ADMINISTRATEURS COMPOSANT LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Vu le Décret ci-dessus, Nous arrêtons, ouï et ce requérant le procureur-général-syndic, qu'il soit consigné sur les registres du Département, imprimé tant en placard qu'en in-quarto, et adressé aux Directoires de Districts et aux Municipalités, pour y être consigné sur leurs registres, lu, publié, affiché et exécuté.

Fait à Angers, le 21 octobre 1792, l'an premier de la République Française. Sont signés, *Dieusie*, Président ; *Druillon*, *Fillon*, *Cresteault*, *Hamon*, *L. J. Bardet*, *Brichet*, *Delavigne*, *Villier*, Commissaire - Procureur - Général - Syndic ; et *Barbot*, Secrétaire-Général.

ANGERS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Chez MAME, Imprimeur du Département.